

N°13/2025

ARRETE DU MAIRE

Portant sur une fermeture temporaire à la circulation
à l'occasion de la Fête au village 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HOMBOURG

- VU les articles L 2212.2, L 2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la Commune ;
VU l'accord de la mairie d'Ottmarsheim par email du 27/05/25 sur la proposition de déviation ;

CONSIDERANT que la manifestation « **LA FETE AU VILLAGE** » aura lieu du mercredi 25 juin au samedi 28 juin 2025 et qu'il y a lieu de réglementer chaque soir la circulation dans un but de sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : À compter du mercredi 25 juin 2025, chaque soir, une déviation sera mise en place pour assurer la sécurité du public à l'occasion de la prochaine Fête au village.

Les rues suivantes seront fermées à la circulation :

- ▶ Rue principale entre le n° 19 et le n° 29
- ▶ Accès rue du Canal d'Alsace /rue Principale
- ▶ Rue de la Hardt au n° 1
- ▶ Rue de la Libération au n° 03
- ▶ Rue de la Liberté intégralement

Cette fermeture temporaire aura lieu :

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| • mercredi 25 juin 2025 | de 18h00 à 22h00 |
| • jeudi 26 juin 2025 | de 18h00 à 22h00 |
| • vendredi 27 juin 2025 | de 18h00 à 23h00 |
| • samedi 28 juin 2025 | de 18h00 à minuit |

Article 2 : Une déviation est mise en place pour ces créneaux horaires.

Article 3 : Pendant cette période, l'accès aux immeubles de ces voies reste possible.

Article 4 : La Gendarmerie, la Brigade Verte et le service technique de la Commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- Communauté de brigades de gendarmerie de Sausheim-Ottmarsheim
- Brigade Verte
- M. Roland RIEGERT, adjoint chargé de la sécurité
- SDIS
- SAMU
- SOLEA
- Mairies d'Ottmarsheim, Petit-Landau et Niffer

Hombourg, le 27 mai 2025

Le Maire,
Thierry ENGASSER

